

---

## **Débats publics sur les projets de réseaux de transport public du Grand Paris et d'Arc Express L'avis du conseil municipal de Sceaux**

Lors de sa séance du 9 décembre 2010, le conseil municipal de Sceaux a approuvé à l'unanimité l'avis qui suit :

« Depuis plusieurs années, les usagers de la partie Sud du RER B sont confrontés à une forte dégradation de la qualité de service :

- multiplication des dysfonctionnements générateurs de retards ou d'annulation de rotations se traduisant par le fait que la ligne B connaît le taux de régularité le plus bas du réseau RER, la branche B2 étant celle qui souffre du taux de régularité le plus faible,
- conditions de transports très insatisfaisantes, du fait du sous-investissement en matière d'entretien et de renouvellement des installations et matériels roulants.

Aussi, dans le contexte des débats publics sur les projets du Grand Huit et d'Arc Express, la ville de Sceaux souligne que si l'enjeu de ces débats est bien celui du développement de la métropole, celui-ci ne peut résulter simplement de la création d'un réseau complémentaire.

La ville de Sceaux appelle l'attention des autorités responsables en matière de transport sur le caractère stratégique de la ligne B du RER au regard des caractéristiques du territoire desservi et au regard du nombre d'usagers quotidiens (870 000).

Elle souligne l'importance qui s'attache à conforter la branche historique la branche B2 du RER ; celle-ci porte en effet elle-même des enjeux stratégiques au travers des territoires desservis, caractérisés par leur dynamisme en matière d'activités et d'enseignement supérieur. Les seules Villes de Châtenay-Malabry, du Plessis-Robinson, de Fontenay-aux-Roses et de Sceaux rassemblent ainsi près de 100 000 habitants ainsi que près de 30 000 étudiants et plus de 30000 emplois.

Les flux entrants aux gares de Robinson et de Sceaux confirment ce rôle stratégique du réseau (soit plus de 8200 entrants par jour à la gare de Robinson et plus de 2500 à la gare « Sceaux »).

Outre une dynamique exemplaire en matière universitaire, les villes desservies par la branche B2 du RER sont par ailleurs caractérisées par une forte dynamique démographique qui a vocation à se poursuivre et à s'amplifier afin de répondre aux objectifs déterminés dans le cadre de la loi sur le Grand Paris et par le projet de SDRIF.

Si les territoires desservis par la ligne B sud et plus particulièrement par la branche B2 ont vocation à contribuer à la réalisation des objectifs fixés par ces dispositions, la poursuite de ces objectifs suppose de conforter la qualité de leur desserte par le réseau concerné.

La ville de Sceaux, tout en approuvant la nécessité de développer le réseau de transport en commun dans la métropole au travers de réseaux tels que celui du Grand Huit et/ou d'Arc-Express, ou encore au travers de l'utilisation des emprises de la grande ceinture, ou au travers des projets de tramway dans le sud francilien, souligne que ces réseaux complémentaires ne pourront apporter des solutions en terme de réponse aux besoins de transport public actuels et futurs qu'au travers d'un maillage du territoire qui suppose lui-même de conforter le réseau RER existant et plus particulièrement la ligne B dont le rôle est essentiel au sein de ce maillage.

La ville de Sceaux demande une amélioration sensible des conditions de transports sur la ligne B, ce qui suppose notamment:

- la prise en compte, outre des besoins quantitatifs de transport public, actuels et futurs, d'un objectif réel de qualité de service dans le réseau existant et plus particulièrement sur le réseau de la ligne B du RER,
- la réalisation d'études relatives à la satisfaction des besoins actuels et futurs prenant en compte les aléas susceptibles d'affecter la fiabilité du système et intégrant le temps perdu par les usagers du fait de ces aléas et du manque de fiabilité comme une donnée à part entière,
- la poursuite des études en vue d'aboutir en ce qui concerne le doublement du tunnel sur le tronçon Châtelet-Les Halles-Gare du Nord, en vue de remédier au problème de capacité rencontré sur ce tronçon, du fait de la circulation de plusieurs lignes. »

Le 10 décembre 2010